

DOSSIER DE CANDIDATURE 2014 / 2020



VILLE ET INTERCOMMUNALITÉ AMIES DES ENFANTS



« Ne doutez jamais qu'un petit groupe de citoyens réfléchis et engagés puisse changer le monde. C'est d'ailleurs toujours ainsi que cela s'est produit. »

Margaret Mead

VISION DE L'UNICEF

L'UNICEF agit pour que tous les enfants, en particulier les plus défavorisés, victimes de pauvreté et d'exclusion sociale, puissent vivre et grandir dans le plein respect de leurs droits.

En France, fort de cette vision et de par son mandat de défense des droits de l'enfant, l'UNICEF engage des actions spécifiques de plaidoyer pour faire progresser l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant, à l'échelle nationale et locale, en faveur de tous les enfants. L'initiative Ville amie des enfants répond à cet objectif particulier en encourageant les élus locaux à développer des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes, en particulier les plus fragiles.

Une Ville amie des enfants s'attache à mettre en œuvre la Convention internationale des droits de l'enfant : elle est prise compte dans les politiques publiques locales, les dispositifs locaux dirigés vers les enfants, les jeunes et leurs familles mais aussi les budgets de la collectivité. Dans une Ville amie des enfants, les enfants et les jeunes doivent être ou devenir des acteurs de la vie sociale ; leurs besoins, leur voix, leurs opinions, leurs projets sont pris en compte et influencent, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux. Dans cet esprit, une Ville amie des enfants se préoccupe de faire connaître les droits de l'enfant et d'en évaluer l'application sur son territoire.

LES ORIGINES DE LA DÉMARCHE VILLE AMIE DES ENFANTS

La déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en 1948 et la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée en 1989, engagent les États signataires à garantir à tous les enfants un accès à des conditions de vie et un environnement qui favorisent leur développement et leur bien-être. Ces traités placent donc les villes face à un défi nouveau en ce qui concerne l'installation de services et d'équipements, la participation et l'écoute des enfants et des jeunes et la solidarité internationale.

En 1996, la Conférence mondiale d'Istanbul sur les établissements humains (Habitat II) prend la résolution de faire des villes des lieux vivables pour tous et déclare que le bien-être des enfants est l'indicateur suprême d'un habitat sain, d'une société démocratique et d'une bonne gestion des affaires publiques.

Dans le sillage de ces dispositions, l'initiative Ville amie des enfants s'est développée avec l'UNICEF à travers le monde, dans plus de 50 pays, en particulier en France à partir de 2002. Elle offre aujourd'hui un instrument au service de la promotion et de l'implantation des droits de l'enfant dans les villes, environnements les plus proches des enfants, des jeunes et de leurs familles.

UN RECUEIL DE BONNES PRATIQUES POUR PLACER L'ENFANT ET L'ADOLESCENT AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES.

Mesdames et Messieurs les élu(e)s locaux,

Les habitants de votre commune vous ont accordé leur confiance lors des dernières élections municipales. Je sais à quel point vous mesurez la responsabilité que cela comporte. Je souhaite toutefois insister sur la responsabilité qui est désormais la vôtre pour accompagner durant votre mandat municipal les enfants et adolescents qui vivent et grandissent sur votre territoire. En 6 ans certains vont naître, apprendre à marcher puis courir dans les parcs de votre ville. Ils vont découvrir un environnement qui va devenir leur quotidien jusqu'à leur entrée à l'école élémentaire. D'autres, plus grands déjà, vont devenir des citoyens qui ne demandent qu'à comprendre le monde qui les entoure pour pouvoir y participer. D'autres encore passeront du cocon de l'enfance aux questionnements de l'adolescence. Chacune de ces étapes est cruciale et aucun enfant ou adolescent ne devra être oublié.

Grâce aux politiques locales (sportive, culturelle ou de loisirs, de santé, de citoyenneté...) impulsées dans votre collectivité, ces enfants de 0 à 18 ans vont s'ouvrir sur le monde et seront en bonne santé. Il semble donc indispensable d'être attentif à l'empreinte que chaque choix marquera dans le parcours de ces enfants et pour leur vie entière.

Pour vous accompagner dans vos décisions, le guide de bonnes pratiques Ville amie des enfants que vous avez entre les mains est le fruit de plus de douze ans d'expertise croisée entre l'UNICEF France et ses collectivités partenaires au sein du réseau des Villes amies des

« Avec ce guide, l'UNICEF France souhaite démontrer que conduire une politique de l'enfance et de l'adolescence sur un territoire ne saurait se limiter à exercer une compétence technique et logistique. »

enfants. Douze années au cours desquelles, l'initiative Ville amie des enfants a grandi, muri pour aboutir aujourd'hui à un niveau d'expertise certain en matière d'application concrète de la Convention internationale des droits de l'enfant au niveau local.

Notre société toute entière doit aujourd'hui œuvrer pour que chaque enfant et adolescent, sans aucune discrimination, se sente bien et grandisse dans des conditions optimales pour son développement. Pour combattre les

inégalités, nous préconisons, depuis de nombreuses années, de mener une politique différente, beaucoup plus transversale sans qu'il soit uniquement question d'inscriptions budgétaires. Ainsi, à travers l'initiative Ville amie des enfants, l'UNICEF milite pour un véritable changement d'état d'esprit, une façon nouvelle de s'adresser aux enfants et aux adolescents, de veiller à leur intérêt particulier et de les considérer dans tous les projets menés au niveau local.

Avec ce guide, l'UNICEF France souhaite démontrer que conduire une politique de l'enfance et de l'adolescence sur un territoire ne saurait se limiter à exercer une compétence technique et logistique.

L'enfant et l'adolescent, en particulier les plus vulnérables, doivent être considérés comme des usagers du service public, à qui l'on offre un service de qualité et adapté à leurs besoins spécifiques. N'oublions pas que leur tendre la main, les respecter et les associer à un projet n'a pas de coût.

Vous avez l'avantage d'être proches d'eux, de pouvoir créer du lien avec l'enfant et sa famille. Vous êtes en capacité de réaliser des diagnostics locaux qui font de vos services une réponse aux besoins de chaque territoire et de chaque individu. Vous pouvez faire le choix de la flexibilité, de la mobilité pour accompagner les enfants et les adolescents au quotidien.

Nous avons, pour notre part, une expertise unique et riche des bonnes pratiques locales innovantes qui concourent au bien-être des enfants.

En cela, vous êtes des partenaires naturels de l'UNICEF et j'espère que nous pourrons conjuguer nos efforts pour faire progresser l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant au niveau local.

Nous comptons sur vous, pour eux.

Michèle Barzach
Présidente de l'UNICEF France



Le réseau Ville amie des enfants

En devenant Ville ou Intercommunalité amie des enfants, la collectivité entre dans un réseau dont la dynamique repose sur le partage et la valorisation des bonnes pratiques et des innovations sociales. Ainsi, ses représentants sont invités à participer à des temps d'échanges et de réflexion propre au réseau, comme le « Comité de suivi », la « Rencontre annuelle des Collectivités amies des enfants » ou des journées de formation. Les membres du réseau bénéficient également de nombreux outils disponibles sur le site www.villeamiedesenfants.fr et www.unicef.fr (newsletter, outils de communication, dossiers pédagogiques, etc...)

Pour obtenir le titre « Ville amie des enfants », la collectivité doit renseigner un dossier de candidature 2014-2020. Le titre est valable le temps d'un mandat municipal et est renouvelable au terme de chaque mandat.

La spécificité de l'intercommunalité

Sur certains territoires, la Ville a transféré tout ou partie de ses compétences petite enfance, enfance ou jeunesse à un établissement de coopération intercommunale (EPCI). Dans ce cas, le dossier de candidature donnera lien à l'établissement d'une convention tripartite UNICEF France / Ville / EPCI. La ville et l'EPCI se répartissent les différentes fiches du dossier de candidature en fonction des domaines de compétences exercés par chacune d'entre elle.

La remise du titre Intercommunalité amie des enfants ne vaudra pas attribution du titre Ville amie des enfants à toutes les villes membres de l'EPCI. En revanche, plusieurs villes membres d'un même EPCI pourront renseigner un dossier de candidature au titre Ville amie des enfants au regard des compétences qu'elles n'auraient pas transférées à l'EPCI.

Seuls les documents de communication communautaires liés à la compétence transférée pourront porter la mention « Intercommunalité amie des enfants ».

Les conventions tripartites s'établiront au cas par cas. Il est important de prendre l'attache de l'UNICEF France (ses représentants bénévoles locaux ou le siège) dès le début de la démarche pour analyser chaque demande de façon précise.



LE TITRE VILLE AMIE DES ENFANTS EN 10 ÉTAPES

- 1 Prendre connaissance du « Guide Ville et intercommunalité amies des enfants » à destination des élus et des agents municipaux.
- 2 Identifier dans l'action municipale des domaines au sein des 10 thématiques proposées dans lesquelles la Ville (et l'intercommunalité) est particulièrement innovante et va au-delà de ses compétences légales pour le bien-être des enfants et des adolescents.
- 3 Télécharger le dossier de candidature sur www.villeamiedesenfants.fr et prendre contact avec l'UNICEF France (le siège ou ses représentants bénévoles locaux) pour engager la démarche.

Le choix de porter la candidature unique de la Ville ou celle de la Ville et de l'intercommunalité se fait à cette étape, en concertation avec l'UNICEF France.

4 Renseigner **impérativement** le dossier en collaboration avec l'UNICEF France. Le dossier de candidature comprend :

- Une fiche des contacts de la Ville (et de l'EPCI)
- 10 fiches thématiques à renseigner dans lesquelles la Ville (et l'EPCI) décrit précisément ses actions et/ou projets en faveur des enfants et des adolescents
- Un modèle de Convention d'objectifs Ville/UNICEF France (EPCI le cas échéant)
- Un modèle de délibération
- Un modèle de plan d'actions annuel Ville / représentants bénévoles UNICEF locaux
- Un tableau de bord à renseigner en ligne¹

Il est essentiel à cette étape de ne faire état dans les fiches thématiques que des actions ou projets innovants portés par la collectivité. Il ne sera donc pas nécessaire de présenter des pratiques dites plus classiques liées directement à la compétence de la ville ou de l'intercommunalité. L'innovation locale contient deux notions qui sont à la fois l'idée de nouveau et de changement. Au sein du réseau des Villes amies des enfants, l'innovation doit être au cœur des politiques enfance et adolescence pour permettre l'émergence, l'expérimentation, la diffusion et la valorisation de pratiques nouvelles. Elles doivent avoir un impact mesurable sur l'enfant et l'adolescent qui vit et grandit sur le territoire. L'émergence de la pratique innovante répond à un besoin identifié par un diagnostic préalable.

5 Envoyer le dossier de candidature (par voie postale et par courriel sous format Word et PDF) après validation de son contenu par un représentant bénévole UNICEF local à : [Julie Zertlauth-Disic, Responsable des relations avec les Collectivités territoriales UNICEF France – 3, rue Duguay Trouin 75006 Paris - jzertlauth-disic@unicef.fr](mailto:jzertlauth-disic@unicef.fr)

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE :

- Une lettre d'accompagnement du Maire (et du Président de l'EPCI, le cas échéant)
- Une lettre du Président du Comité UNICEF local
- La fiche des contacts de la Ville (et de l'EPCI)
- Les 10 fiches thématiques complétées
- Le tableau de bord Ville amie des enfants renseigné
- Un projet de plan d'actions annuel Ville/représentants UNICEF locaux

La Ville (et l'EPCI) peu(ven)t également fournir avec son (leur) dossier de candidature tous les documents illustrant sa (leur) politique petite-enfance, enfance et jeunesse (PEL, PEdT, plaquettes, revues de presse, etc...).

6 Examen du dossier par l'UNICEF France (environ deux mois). Échanges possibles pour finaliser la démarche et affiner les réponses.

7 Proposition par l'UNICEF France à la Ville (et à l'EPCI) d'une Convention d'objectifs en lien avec le dossier de candidature.

8 Délibération du Conseil municipal (et communautaire) autorisant le maire (et le président de l'EPCI) à entrer dans le réseau Ville amie des enfants et à signer la Convention d'objectifs.

9 Obtention du titre Ville amie des enfants (et Intercommunalité amie des enfants) à la signature de la Convention d'objectifs avec l'UNICEF France.

10 Cérémonie de remise officielle des titres organisée une fois par an par l'UNICEF France et l'Association des maires de France.

¹ Le tableau de bord permet un inventaire quantitatif, les fiches thématiques sont la mise en avant des pratiques innovantes.

FICHE DES CONTACTS DE LA VILLE

Les contacts inscrits dans cette fiche seront les interlocuteurs directs de l'UNICEF France (siège ou représentants locaux) au sein de la Ville.

La Ville doit désigner un élu de référence ainsi qu'un référent Ville amie des enfants au sein de ses services. Ce dernier deviendra le contact direct de l'UNICEF France. Il sera également garant de la démarche au sein de la collectivité et assurera le lien entre les services pour faire vivre la démarche sur le long terme.

Tous les contacts de la fiche recevront systématiquement les courriers officiels de Ville amie des enfants, ainsi que les invitations aux diverses manifestations du réseau : remise des titres, rencontres annuelles, événements spéciaux etc. Ils coordonneront la communication des actions et projets de la ville pour les enfants auprès de l'UNICEF et du grand public.

Nom de la ville	Ville de GAP
Prénom et Nom du Maire	Roger DIDIER
Prénom et Nom du contact au Cabinet du Maire	Gérard BERNERD
Téléphone	04.92.53.24.35
Mail	gerard.bernerd@ville-gap.fr
Adresse	Hôtel de ville 3 rue Colonel Roux
Code postal	05000
Prénom et nom de l'élu référent Ville amie des enfants	Françoise DUSSERRE
Titre	Adjointe aux Solidarités Intergénérationnelles et à l'aide sociale Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale
Téléphone	04.92.53.24.59
Mail	francoise.dusserre@ville-gap.fr (secrétariat) sylvie.eynaud@ville-gap.fr
Prénom et nom du référent administratif Ville amie des enfants	Nathalie DIE Stéphane MANSUY

Titre	Directrice Espace Petite Enfance, CCAS Coordinateur Contrat Enfance Jeunesse, Service Jeunesse
Téléphones	04.92.53.24.61 (Nathalie DIE) 04.92.53.22.73 (Stéphane MANSUY)
Mail	nathalie.die@ville-gap.fr stephane.mansuy@ville-gap.fr
Nom du responsable Communication de la ville	Serge MORO
Téléphone	04.92.53.24.46
Mail	serge.moro@ville-gap.fr

FICHE INTRODUCTIVE

DIAGNOSTIC LOCAL

La Ville de Gap avec une population de plus de 40 000 habitants assure la fonction de métropole des Alpes du Sud. C'est la ville la plus importante d'un vaste territoire délimité par Grenoble au Nord, Aix-en-Provence au Sud et à la frontière italienne à l'Est.

Le territoire est urbain et rural. La ville est aussi agricole.

Gap, chef lieu du département, a de nombreux équipements culturels, sportifs et de loisirs.

La ville fait partie de la Communauté d'Agglomération "Gap en + grand" dont elle est la principale commune.

La population des moins de 30 ans représente 34 % de la population totale. La population des moins de 18 ans est stable.

La population de Gap est caractérisée par :

- un vieillissement en hausse où les plus de 60 ans représentent 27 % de la population totale ;
- une monoparentalité forte : 29,4 % des familles avec des enfants.

La ville dispose d'un ensemble de services à destination des enfants et jeunes, accompagnés pour la plupart par un Contrat Enfance Jeunesse : huit Etablissements d'accueil de jeunes enfants municipaux ou associatifs soutenus par la municipalité, dont sept multi-accueils et une crèche familiale, un Relais Assistantes Maternelles, trois Maisons d'Assistantes Maternelles, sept Lieux Accueil Enfants Parents dont cinq municipaux, des Lieux d'activités Enfants/Parents dans les Centres Sociaux, au Service des Sports ; cinq Centres Sociaux, de multiples lieux d'activités sportives (18 gymnases, 8 stades, 2 piscines, des courts de tennis, un stade de Glace) ; de multiples aménagements de plein air et de parcs multi-activités pour les familles avec enfants et jeunes, des lieux culturels (Médiathèque, Ludothèque, Théâtre, Conservatoire de Musique et de danse, salles de spectacles, cinémas, etc.) ; vingt-deux écoles ; trois collèges publics et un collège privé ; trois lycées d'enseignement général dont un lycée privé ; un lycée professionnel agricole ; deux lycées professionnels ; des écoles professionnelles et facultés.

Depuis plus de 20 ans, la ville de Gap développe une politique de la ville en s'inscrivant dans les dispositifs contractuels proposés par l'Etat en direction des quartiers en difficulté

(Contrat de Ville de 2000 à 2006, Contrat Urbain de Cohésion Sociale de 2007 à 2014, Contrat de Ville de 2015 à 2020).

FICHE 1

BIEN-ETRE ET CADRE DE VIE

Introduction : Bien-être et cadre de vie dans notre territoire

Les enfants et jeunes gapençais bénéficient d'un cadre de vie de qualité de part le fait de vivre dans une zone de montagne proche de la nature avec un ensoleillement exceptionnel le tout dans un environnement préservé mais au coeur d'une ville jouissant d'infrastructures variées et adaptées à leurs besoins (à titre d'exemple, la ville a ouvert un parc mixant loisirs, sports et activités pour tous les âges du côté sud de la ville en 2015). Les modes de déplacement doux et modéré sont valorisés par le développement des pistes cyclables sécurisées et la gratuité des transports urbains depuis de nombreuses années.

Le sport et la culture sont deux des piliers de la ville et les jeunes en sont d'importants utilisateurs.

Action(s) spécifique(s)

- Mise en place du projet de réduction des déplacements urbains et de facilitation de l'organisation des familles, pour enfants scolarisés les mercredis matins. Ainsi, un service de ramassage par des autocars auprès de chaque école (22 groupes scolaires sur le territoire) des enfants qui doivent se rendre pour les après-midis, dans les Accueils Collectifs de Mineurs Municipaux, a été mis en place. Par la même occasion, les autocars récupèrent les enfants dont les parents souhaitent une restauration pour le mercredi midi. Ainsi, une seule cantine est ouverte ce jour là ce qui permet de rationaliser les déplacements dans la ville à une heure de grande circulation.

- Développement des déplacements doux avec le maintien de la gratuité depuis plusieurs années sur le réseau de bus urbains étendus sur l'agglomération du Gapençais, ainsi que sur les transports scolaires qui par ailleurs ont été ouverts à tous les usagers. L'ouverture de nouveaux parkings relais en périphérie de la ville en lien avec les mêmes transports. Le développement des pistes cyclables par la création de plusieurs kilomètres de nouvelles liaisons.
- Projet de création d'un plan d'eau en périphérie proche de la ville pour permettre aux jeunes de bénéficier d'un environnement de baignade gratuit et déservi par le réseau de transports urbains.

FICHE 2

NON-DISCRIMINATION ET EGALITE D'ACCES AUX SERVICES

Introduction :

Les services municipaux ainsi que ceux gérés par le CCAS de la Ville de Gap sont en cours de réflexion autour des tarifications appliquées aux familles afin de mettre en place des tarifs progressifs en lien avec les ressources et la composition des familles pour les services où ce principe n'existe pas encore.

La ville organise par ailleurs actuellement une refonte de l'accès à l'ensemble des services accessibles aux familles par la mise en place d'un dossier unique de la petite enfance à l'âge adulte (jusqu'aux séniors) dans tous les domaines qui accompagnent les familles : crèches, écoles, accueils de loisirs, culture, sports, etc.

Action(s) spécifique(s)

- Refonte des modalités de calcul des tarifs pour tout type d'activité
- Mise en place du Guichet Unique
- Accueil de tous les enfants et jeunes y compris ceux en situation de handicap (voir fiche 7)
- Accompagnement des enfants vers les Accueils de Loisirs
- Egalité des territoires

Refonte des modalités de calcul des tarifs pour tout type d'activité

- **Description de l'action et de ses objectifs :**

L'action consiste à la refonte des modalités de calcul des tarifs sur la base d'un taux d'effort en lien avec les revenus des familles.

Mise en place du Guichet Unique

- **Description de l'action et de ses objectifs :**

L'action consiste à la centralisation en un seul lieu d'accueil de tous les usagers.

L'usager concerné par toute inscription à une activité, un service, un loisir sera amené à renseigner les données les concernant (lui et sa famille) en un seul et même lieu, voire même en direct via une plateforme informatique. Les données le concernant seront accessibles à tous les services, l'usager n'aura pas à multiplier les démarches et les déplacements.

Transport de certains enfants utilisateurs des Accueils de Loisirs du CCAS (test sur le printemps 2016)

- **Description de l'action et de ses objectifs :**

Pour inciter les accueils des enfants et jeunes dans d'autres accueils de loisirs que ceux de leurs quartiers, un transport est proposé aux familles à partir des quartiers.

Cette organisation est mise à l'essai, pour une phase test, sur le printemps 2016.

L'objectif est de démontrer aux familles qu'un déplacement via les transports urbains est possible en toute autonomie et sécurité pour leurs enfants.

Espaces informatiques

- **Description de l'action et de ses objectifs :**

Des espaces informatiques existent dans chaque centre social, à la Médiathèque ainsi qu'au CCAS et auprès de l'Office du Tourisme.

L'objectif est de faciliter l'accès de la population (dont les enfants et les jeunes) à l'outil informatique.

Des sessions de formations gratuites à l'utilisation des programmes informatiques et de l'outil Internet sont proposées régulièrement au sein de la Médiathèque et dans certains centres sociaux.

Egalité des territoires:

- **Description de l'action et de ses objectifs :**

Un Centre Social est implanté sur chacun des cinq quartiers de la ville. Les équipes de professionnels dans le cadre de leurs activités éducatives mettent en place des actions de sensibilisation et d'accompagnement des publics dit éloignés vers les équipements sportifs et culturels.

1/ Culture :

Sensibilisation à la pratique culturelle : Participation à la conception et réalisation d'oeuvres culturelles sur les quartiers avec l'aide d'artistes et de graphistes. Les activités sont également délocalisées dans les équipements de la ville (Médiathèque, lieux d'expositions, Centre Municipal Culturel et de Loisirs...). Le but étant de démystifier la création culturelle dans son ensemble et de valoriser les compétences des publics enfants et familles.

La valorisation se fait par la mise en lumière des réalisations des enfants face à leurs parents ou des parents face aux enfants (Revalorisation de la fonction et de l'estime parentale).

Sensibilisation à la diffusion culturelle : Les équipes accompagnent, dans le cadre de projets soigneusement préparés, les publics vers les lieux de diffusion culturelle. L'objectif est de permettre aux individus de réaliser que les théâtres, les salles de spectacles, les lieux d'expositions leur sont également ouverts. Par la rencontre avec les professionnels travaillant et créant dans ces équipements, chaque personne découvre que la culture est à sa portée. En pénétrant pour la première fois dans ces lieux culturels, les publics/usagers pourront y revenir sans appréhension.

Participation à la programmation culturelle :

La participation à la création, l'organisation et l'animation d'événements culturels est un axe fort de la Mairie de Gap.

Des exemples significatifs :

1/ Depuis 2012, la manifestation autour du manga "Manga'P" permet à 40 jeunes de participer à la réalisation d'un événement culturel majeur pour les jeunes de la ville et du département. Sur une journée ils encadrent, animent, créent, réalisent des animations où ils font découvrir aux publics leurs univers, leurs cultures, ce qu'ils aiment. Ils sont accompagnés par la ville pour ce qui est des démarches à accomplir. La municipalité met à leur disposition le centre culturel (CMCL) et la médiathèque. 1500 personnes viennent découvrir ce festival chaque année.

2/ Accompagnement à la programmation de concerts à destination des jeunes sur la ville par l'aide au projet.

Cet accompagnement consiste à construire étape par étape un projet de concert. Du choix du groupe, le budget, la réglementation, la rencontre avec les professionnels, les contraintes, la réglementation, la prise en charge...etc.

L'objectif est de faire découvrir comment un événement culturel se conçoit, se construit et se réalise.

Cela permet aux jeunes de comprendre à travers la découverte de ce processus, tout ce que l'on doit mettre en place avant qu'un groupe joue devant un public. Ce chemin fait, ils sont souvent très valorisés par l'aboutissement du projet.

3/ Animations autour de la lecture dans les crèches, les accueils de loisirs et les Centres Sociaux par le biais d'actions municipales et/ou associatives : malles de lectures, animations par des conteurs, activités autour du livre, rencontres d'illustrateurs et d'auteurs. Certaines de ces activités sont en lien (ou intégrées) avec le festival du livre municipal "Histoire de lire".

Ce sont à la fois des opérations qui rapprochent les jeunes et le domaine culturel souvent vécu comme discriminatoire et inaccessible par certains publics, mais c'est également un bon moyen de faire participer les populations à la vie de la cité par une implication citoyenne. Favoriser cette implication est un vecteur de lutte contre les exclusions ou de prévention de l'illétrisme par exemple des publics dit "des quartiers" entre autre.

2/ Sport :

Une large politique d'aménagement et d'équipement multi-sports a été conduite sur les quartiers avec notamment la création de cinq City stades. Cette offre vient compléter des équipements existants en centre ville et sur un plateau sportif au sud de la ville. Utilisation et consultation de la population (cf fiche 3).

Par ailleurs, le service des Sports ouvre, pendant les vacances scolaires, les gymnases aux jeunes de la ville dans le cadre d'activités partagées type Futsal encadrées et animées par l'équipe de prévention de la Ville de Gap et des animateurs des Centres Sociaux.

Les directions des Sports, de la Jeunesse et des Quartiers et de la Politique de la Ville conduisent un projet appelé "Insertion par le sport" qui consiste à mener des actions de sensibilisation à travers la pratique des activités de plein air, pleine nature.

Sont concernés par ces activités, les adolescents de 15 à 17 ans que les structures de la ville ont habituellement des difficultés à associer à leurs offres de loisirs. Depuis 2015, 30 jeunes ont pu bénéficier de ce dispositif : activités proposées notamment : kayak, voile, escalade, VTT, etc. Ces activités sont encadrées par les éducateurs sportifs de la Ville en partenariat avec les animateurs des Centres Sociaux.

FICHE 3

PARTICIPATION CITOYENNE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

Introduction : Participation citoyenne des enfants et des adolescents dans notre territoire

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et de la mise en place du Projet Educatif de Territoire, des ateliers autour de la CIDE ont été mis en place dans les temps de Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) pour les enfants de 5 à 10 ans notamment autour de la Convention Internationale des Droits des Enfants.

Utilisation de l'art et de la culture comme moyens d'expression : mise en place d'un partenariat avec le Conseil Départemental des Hautes-Alpes, département Ami des Enfants autour un projet commun d'expression via la présentation d'un événement artistique festif en Juin 2016.

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020, un Conseil Citoyen a été créé dans le quartier du Haut-Gap. Une extension de ce Conseil est envisagée à destination des jeunes du quartier concerné en priorité.

Implication des habitants : Une démarche de consultation et de participation des habitants sur des projets d'animations est mise en place sur les quartiers prioritaires autour des Centres Sociaux.

- Conseil Citoyen Haut-Gap ;
- Ateliers "Ville, Amie des Enfants" dans le cadre des NAP (Nouvelles activités périscolaires) pour les enfants de 5 à 10 ans ;
- Co-organisation d'un événement artistique festif. Dans le cadre d'un projet en partenariat avec le Département des Hautes-Alpes "Département Ami des Enfants" autour du droit à l'expression.
- Consultation et de participation des habitants des quartiers.

Conseil Citoyen Haut-Gap

- **Description de l'action et de ses objectifs :**

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 crée les Conseils Citoyens. Ces conseils doivent être mis en place dans chaque quartier prioritaire.

Le cadre de référence du Conseil Citoyen rédigé par le CGET précise les missions principales de ce conseil :

1. Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels
2. Impliquer le conseil citoyen dans toutes les étapes de l'élaboration du contrat de ville
3. Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes (fonds de participation des habitants)

Ainsi, sur la Ville de Gap, les membres du Conseil Citoyen sont associés à la structure d'évaluation du Contrat de Ville, en lien avec l'observatoire national de la politique de la ville.

Le Conseil Citoyen participe aux instances de pilotage et aux groupes de travail du Contrat de Ville. Les modalités de cette participation sont définies avec les acteurs et habitants participant à l'élaboration même du conseil, dans le respect des préconisations du cadre de référence.

Les projets éligibles au Contrat de Ville, et portés par les associations ou opérateurs, sont soumis à l'avis d'un comité de pilotage dont fait partie le Conseil Citoyen au même titre que les collectivités territoriales, services et organismes de l'Etat etc....

Sur le quartier prioritaire de la Ville de Gap, le Conseil Citoyen est un relais essentiel de la parole des habitants vers la Mairie de Gap pour l'émergence d'initiatives et de projets portés par les habitants notamment en direction des jeunes et des enfants.

La participation des jeunes et des enfants à cette instance de proximité est encore en construction car le Conseil Citoyen a été créé en avril 2015. Cependant, la mise en place de "La Fabrique à projets" permet son développement.

La Fabrique à projets :

- **Description de l'action et de ses objectifs :**

Dans le cadre de la programmation des actions politique de la ville, un projet conduit par l'Association "Centre Populaire d'Enseignement" est mis en place sur le quartier prioritaire du Haut-Gap, dont l'objectif est d'impulser une dynamique de projets auprès des habitants de ce quartier.

Il est organisé un accueil collectif et individuel pour permettre l'émergence de projets.

Les permanences sont organisées les mercredi après-midi dans un local d'un immeuble du quartier dans lequel est hébergé également le Conseil Citoyen.

L'idée est de co-construire, garantir et développer l'entrepreneuriat sur un territoire pour tous les habitants dont les enfants et les jeunes.

Cette association a relayé quelques projets :

- Le Work-out, porté par un groupe de jeune de 15-18 ans, accompagnés par les éducateurs de l'équipe de prévention ;
- L'installation d'un mur de tennis, proposition portée par des familles du quartier et l'association "Fête le mur" ;
- L'organisation et la mise en place de la fête de quartier en co-construction avec les habitants (enfants, familles), le Conseil Citoyen, le Centre Social du quartier, etc. ;
- La création de deux espaces conviviaux (tables, barbecue) sur le quartier.

Plus précisément :

Le projet "Fête le mur" : Depuis septembre 2014, les habitants, en collaboration avec le Club de Tennis de Gap, organise sur le quartier prioritaire des cours de tennis à l'attention des enfants de 6-12 ans du quartier.

L'opération réunit tous les samedis matin, 25 enfants qui découvrent ce sport qui jusqu'à maintenant leur était inaccessible pour des raisons matérielles et pratiques. Le matériel et l'encadrement sont mis à disposition dans le cadre de l'opération "Fête le mur" et de l'Association du même nom. De plus, les enfants sont invités régulièrement à assister à des rencontres de haut niveau sur le sud de la région (Open 13).

C'est également dans le cadre de cette opération que la mairie a construit un mur de tennis afin d'ancrer définitivement l'opération sur le quartier. Depuis Avril 2015, le Conseil Citoyen collabore à cette opération.

Ateliers Ville Amie des Enfants dans le cadre des NAP (Nouvelles activités périscolaires)

- **Description de l'action et de ses objectifs :**

Dans le cadre d'un des NAPs mis en place par la Ville de Gap, une animatrice formée et impliquée depuis plusieurs années tout particulièrement dans le partenariat "Gap, Ville Amie des Enfants", a mis en place une programmation annuelle autour de la Convention Internationale des Droits des Enfants.

Co-organisation d'un événement artistique festif

- **Description de l'action et de ses objectifs :**

Le Département des Hautes Alpes, dans le cadre de sa reconnaissance par l'UNICEF comme « Département Ami des Enfants » depuis le 27 mars 2013, organise une journée d'animations ludiques, récréatives et d'informations qui sera proposée aux tous petits de moins de 3 ans et aux ados, le samedi 21 mai 2016.

Des ateliers proposés par des associations et instances départementales, portés par des adultes, mais également par des jeunes du département vont être proposés autour du thème du “Droit à l’expression”. Des Associations, des MJC, des partenaires vont mettre en place des animations pour permettre à des enfants et des jeunes de découvrir des pratiques essentiellement culturelles permettant le droit de l’expression. Des jeunes de certaines associations seront eux-mêmes présents pour animer ou présenter leurs actions et réalisations (cf programmes en PJ).

Consultation et de participation des habitants des quartiers

● **Description de l’action et de ses objectifs :**

Sur les quartiers de la ville de Gap, une politique de consultation et de participation des habitants (principalement des enfants et des jeunes) a été initiée depuis plusieurs années afin de permettre au population de s'exprimer sur leur cadre de vie et de participer à l’aménagement de leur environnement.

La consultation prend plusieurs formes :

- Participation des enfants et des parents à l’élaboration des programmes des activités loisirs des centres sociaux sur les vacances ;
- Participation à l’élaboration des activités dites “familles” par les habitants des quartiers ;
- Participation des jeunes à l’élaboration de projet d’aménagement du cadre de vie :

Exemples :

- Sur le quartier prioritaire du Haut Gap, un groupe de jeune accompagné par le Centre Social a construit et proposé un projet d’aménagement d’un “Work out” (équipement public extérieur ludique musculation/santé) à Mr le Maire de Gap qui en a accepté l'installation et le financement par la collectivité. D'accès libre, cet équipement bénéficie à tous ;
- Participation d’un groupe composé de jeunes et adultes à la réflexion sur l’implantation de barbecue public sur les quartiers : choix des emplacements, fonctionnement, nuisance, type d’aménagement, etc. ;
- Sur les cinq quartiers de la ville, la mairie conduit une politique de construction de Stades Multisports à destination des enfants et des jeunes de la ville. Certains de ces aménagements de City stade ont été prévus en consultant les jeunes des quartiers : lieu d’implantation, aménagement périphériques, lumière, eau, tables et bancs, type de revêtement, fonctionnement, etc ;
- Lors de visites de proximité régulières de Mr le Maire de Gap, accompagné de représentants des services de la ville, un groupe d’enfants a exprimé l’envie que la Mairie organise un tournoi de foot entre les différents quartiers via les aménagement des City Stades. Mr le Maire a demandé aux services municipaux d'organiser cette manifestation. Ainsi, le 13 avril 2016, 140 enfants encadrés par 50 adultes ont participé à ce premier challenge des City Stades. Les cinq centres sociaux de la ville, les Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Politique de la Ville, le Club de Football de la ville, l’OPHLM 05, l’Unicef 05, les Accueils de Loisirs les familles et les habitants se sont mobilisés pour permettre à cette idée d’enfants de voir le jour.

FICHE 4

SECURITE ET PROTECTION

Introduction : La sécurité et la protection des enfants et des jeunes dans notre territoire

La Ville de Gap développe depuis plusieurs années un réseau de Vidéosurveillance notamment devant les collèges et lycées de la ville. La surveillance de certaines entrées d'écoles en lien avec des risques potentiels générés par la circulation par la Police Municipale. Les familles sont rassurées de savoir que des efforts sont faits pour s'assurer de la sécurité de leurs enfants et leurs adolescents. Cet outil est en développement sur le territoire.

FICHE 5

PARENTALITE

Introduction : La parentalité dans notre territoire

La pratique de la parentalité représente l'ensemble des tâches qui incombent aux détenteurs de la fonction parentale et, par extension, tous ceux qui d'une manière ou d'une autre, ont en charge un enfant : soins nourriciers, interactions comportementales contribuant à l'éveil, aux acquisitions, etc., et pratiques éducatives diverses et variées. Cette pratique de la parentalité relève de compétences parentales, lesquelles correspondent à la capacité des adultes en position parentale à répondre aux besoins de l'enfant en s'appuyant sur les ressources disponibles : les leurs et celles présentes dans l'environnement. L'évolution de l'environnement socio-économique, l'émergence de la précarité et de la paupérisation, les mutations sociologiques de la cellule familiale, génèrent un besoin croissant d'accompagnement de quelques familles dans leur tâche éducative.

Action(s) spécifique(s)

- Mise en place de cycle de soirées à destination des familles de jeunes enfants : "Parler pour que les enfants écoutent, écouter pour que les enfants parlent" d'après la méthode développée par Adèle FABER et Elaine MAZLISH organisé en ateliers.
Destinés aux parents et adultes qui désirent améliorer leur mode de communication avec les enfants, les ateliers présentent une approche ludique et respectueuse qui diminue le stress et augmente les gratifications, tant pour les adultes que pour les enfants.
On y présente des techniques à la fois concrètes, pratiques et surtout efficaces. Les "habiletés" sont faciles à apprendre et elles sont directement applicables à une foule de situations de la vie quotidienne.

FICHE 6

SANTE, HYGIENE, ALIMENTATION

Introduction : La santé, l'hygiène et l'alimentation dans notre territoire

La Ville de Gap a procédé dès l'année 2014 à l'étude de la qualité de l'air dans toutes les crèches de la ville (municipales et associatives) ainsi que dans les écoles maternelles. A ce jour, les études dans les écoles primaires, accueils de loisirs, collèges, ont été reportés par le changement du cadre légal. Cependant, les conseils relatifs aux consignes de base pour un environnement sain et de qualité ont été distribués dans tous les services concernés par l'accueil de public.

Par ailleurs, le marché public de restauration en accueils de loisirs et dans les écoles a été revu de façon à privilégier les circuits courts (35 %), augmenter la part des produits biologiques à hauteur de 20 % minimum, et engager des actions de sensibilisation à la santé alimentaire dans ces mêmes lieux.

En projet, la mise en place de ce marché dans les crèches de la ville pour l'automne 2017 afin de pouvoir offrir un service de restauration de même qualité.

Action(s) spécifique(s)

- Des rencontres, à l'attention des familles (crèches, écoles), des professionnels qui les accompagnent, vont être mises en place par le médecin référent des crèches municipales, sur les principes relatifs à la qualité de l'air et à son maintien dans le cadre familial, ainsi que sur l'utilisation de produits d'entretien sains qui contribuent à la non pollution des domiciles, et plus généralement de notre environnement et des eaux, mais également à favoriser un meilleur état de santé.
- Participation à la Maison des Adolescents (MDA) : mise à disposition de locaux et primo-accueil physique d'orientation vers la psychologue des adolescents.

Rencontres des familles autour de la qualité de l'air

● **Description de l'action et de ses objectifs :**

Des actions de prévention sur le maintien de la qualité de l'air dans les espaces familiaux et collectifs sont prévues avec le Service d'Hygiène de la Ville de Gap, le médecin référent et familles

qui fréquentent les crèches et écoles de la ville. Le personnel de ces établissements bénéficiera également de cette information. Ces rencontres font suite au bilan "Qualité de l'air établi dans les crèches et les écoles maternelles" de la Ville au cours de l'année 2014.

La Maison des Adolescents des Hautes-Alpes

- **Description de l'action et de ses objectifs :**

La Maison Départementale des Adolescents des Hautes-Alpes - MDA 05- répond au programme national "Maison des Adolescents" lancé suite à la conférence de la famille en 2004 et renforcé par le plan "Santé des Jeunes" présenté par le ministre de la santé en février 2008, face aux constats du mal-être d'une partie des jeunes.

L'enjeu principal de la Maison Départementale des Adolescents est d'offrir aux adolescents un regard global sur leurs difficultés en mobilisant les qualifications et les compétences des professionnels intervenant au sein d'un réseau structuré.

La MDA 05 est un lieu d'accueil et d'écoute, anonyme et gratuit. C'est un espace où l'adolescent peut se rendre librement sans avoir une autorisation de ses parents, pour trouver une information, une réponse à ses questions et si besoin rencontrer des professionnels spécialisés qui pourront l'aider.

La MDA 05 est également un lieu d'accueil pour les parents qui rencontrent des difficultés avec leur(s) adolescent(s), dans les mêmes conditions de gratuité et d'anonymat. Ce lieu propose de l'information, des conseils et un accompagnement vers le soin ou le suivi le plus approprié à la situation de leur(s) adolescent(s).

C'est aussi un espace pour les professionnels qui s'occupent habituellement de l'adolescence. La MDA 05 est également un lieu où exprimer ses doutes ou difficultés, mais aussi une instance d'analyse des pratiques et de formation.

La MDA 05 développe une approche globale et pluridisciplinaire de la santé de l'adolescent, déployée sur cinq antennes territoriales qui constituent les maillons essentiels de l'accessibilité. La MDA 05 est présente sur des lieux de proximité et d'attractivité habituels des jeunes.

La MDA 05 c'est une équipe de professionnels par antenne, composée d'un médecin coordonateur, d'un(e) psychologue et d'un(e) IDE (Infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat). Le premier accueil étant assuré par des éducateurs dans les lieux identifiés MDA.

La Ville de Gap soutient la MDA 05 en mettant des locaux d'accueil à disposition et du personnel d'accueil sur une partie de ces missions dans le cadre du BIJ. Un agent a été ainsi formé au primo-d'accueil d'orientation des jeunes vers la MDA 05.

FICHE 7

HANDICAP

Introduction : La prise en compte du handicap dans notre territoire

Le CCAS de la Ville de Gap est engagé depuis 2010 sur une réflexion globale sur d'adaptation de ses services à l'accueil du handicap. Ainsi, un plan de formation du personnel à l'accueil et l'accompagnement des enfants porteurs de handicaps en structures collectives d'accueil petite enfance et de loisirs (140 agents) a été mis en place sur 3 ans. Une réflexion sur l'adaptation des locaux et/ou l'achat de matériel adapté (rehausseurs sièges WC, fauteuils, mobilier adapté, matériel de motricité, jeux ou jouets, etc.) ont été entrepris. Un processus d'accueil a été arrêté par le Conseil d'Administration du CCAS en faveur des enfants en situation de handicap et une équipe mutualisée souple de soutien et d'accompagnement de ce type de prise en charge a émergé des professionnels de terrain.

Action(s) spécifique(s)

- le projet « Accueil de l'enfant en situation de handicap » est étendu depuis l'automne 2015 à l'ensemble des services municipaux : Service Jeunesse et Vie des Quartiers, Service Education, Service des Sports, Service Culture, ainsi que tout service concerné par l'accueil de public handicapé petite enfance, enfance, jeunesse.

FICHE 8

EDUCATION

Introduction : L'éducation dans notre territoire

Conflits familiaux, voire violences familiales, traduisent la déstructuration sociale de certaines familles. Les parents, souvent plus désemparés que démissionnaires, sont animés de sentiments de culpabilité, d'incompétence, de frustration, d'isolement face à des enfants qui ont acquis aujourd'hui un statut social à part entière.

La ville de Gap accompagne toutes les familles par l'ensemble des actions mises en place par le Service Education notamment via le Projet éducatif de territoire et le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Toutes les classes seront d'ici la fin du mandat équipé en matériel informatique et numérique.

L'équipe de prévention présente sur la ville oeuvre auprès des collèges, et lycées dans le but d'éviter la déscolarisation des jeunes.

Action(s) spécifique(s)

- PEDT
- Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité est une action prioritaire dans le cadre des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire. Cette action est menées entre 4 acteurs : Le Centre Social, l'établissement scolaire, les enfants, les parents.
- Création d'une unité d'enseignement autisme
- Lutte contre le décrochage scolaire

PEDT : document transmis ultérieurement

Création d'une unité d'enseignement autisme

- **Description de l'action et de ses objectifs :**

Accueil de 7 enfants de 2 ans ½ à 4 ans dès la rentrée 2016-2017 sur le groupe scolaire maternel de Fontreyne pour des enfants issus du département des Hautes-Alpes. La gestion est confiée à l'Association "Les PEEP 05". L'objectif est de permettre aux enfants d'intégrer une scolarité ordinaire après 3 ans d'accompagnement dans cette unité.

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

- **Description de l'action et de ses objectifs :**

→ **Objectifs :**

- Rétablir les passerelles entre la famille et les établissements scolaires
- Accueillir et accompagner les enfants et les jeunes dans leur scolarité.
- Développer des actions ouvrant vers la découverte et la valorisation des compétences des participants.

- Le CLAS propose aux enfants :
 - o Un lieu d'accueil, d'écoute
 - o Un soutien de l'enfant dans sa scolarité en vue de l'acquisition d'une autonomie dans son travail :
 - o Aide méthodologique
 - o Aide à la réflexion et à la compréhension
 - o Organisation du travail
 - o Recherche sur les manuels

- Un accès aux outils de communication

- Des activités éducatives qui favorisent :
 - o Des ouvertures et des apports culturels
 - o La découverte et l'apprentissage de nouvelles compétences
 - o L'échange et l'intégration dans un groupe
 - o La mise en œuvre d'une démarche de projet.

- Le CLAS à la volonté de :
 - o Valoriser les enfants tant à leurs yeux qu'à ceux de leur entourage (Parents, enseignants...).
 - o Encourager l'échange, l'intégration et le respect
 - o Favoriser l'autonomie et la confiance en soi
 - o D'accentuer les liens entre les accompagnateurs et les parents
 - o De renforcer les liens entre les parents et l'institution scolaire
 - o S'ouvrir à la culture et participer à plusieurs manifestations.

- Le CLAS propose aux parents :

- o Un soutien et un lieu d'écoute
- o Un accompagnement et une médiation avec l'établissement scolaire
- o Une sensibilisation à la culture

→ **Moyens :**

- Des animateurs des centres sociaux.
- Des salles des centres sociaux et des établissements scolaires
- L'accès au poste informatique.
- Inscription au projet d'école
- Montage de projet

→ **Quels enfants et adolescents ont plus particulièrement besoin d'accès à des ressources éducatives pour promouvoir l'égalité des chances ?**

- Les enfants et adolescents en décrochage scolaire.

→ **Quels obstacles à l'accessibilité aux ressources éducatives le projet vise-t-il à surmonter ?**

- Le CLAS propose une solution adaptée aux enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage scolaire. Il permet aux parents et aux enseignants de trouver une solution complémentaire et individualisé à l'enseignement traditionnel qui peut pas toujours prendre en compte les problématique des élèves.

→ **Quels sont les enfants et les adolescents concernés par le projet ?**

- Les enfants du primaire et du collège rencontrant des difficultés scolaires et repérés par les enseignants ou orientés par les parents.

→ **En quoi consiste l'action ? Sur quels aspects du droit à l'éducation porte-t-elle plus particulièrement ?**

- L'aspect est le respect du rythme d'apprentissage de l'enfant qui tient compte de ses difficultés propres ainsi que celles liées à l'environnement.

→ **Comment est-elle mise en œuvre, par quel(s) département(s), en collaboration avec qui ?**

- Direction de la Jeunesse et Vie des Quartiers en collaboration avec les établissements scolaires, les parents. De nombreux bénévoles sont impliqués dans cette action.

→ **Implication des enfants et des adolescents dans le(s) projet (s).**

- Les enfants sont parties prenantes du projet car ils s'engagent, au travers d'un contrat passé entre les la Ville de Gap, l'établissement scolaire et les parents, à respecter les attentes et objectifs du dispositif. (respect, assiduité, rigueur...).

→ **Les enfants et les adolescents ont-ils été à l'initiative du projet**

- Non

→ **Ont-ils été consultés lors de son élaboration ? De sa mise en œuvre ? De son évaluation ?**

- Non

→ **Quels outils de participation ont été utilisés ?**

- Un contrat est signé en début d'année par les enfants et les adolescents. Ils participent à l'installation et au rangement des salles où ils travaillent. Aide leurs camarades plus petits.....

→ **Répercussions du (des) projet(s) sur le territoire.**

- Une collaboration étroite entre les établissements scolaires et la Ville de Gap au travers des centres sociaux. Cette collaboration débouche sur d'autres types de partenariat comme la mise en place de projet autour de la lecture... Des retours très positifs des parents, enseignants et surtout des enfants remontent aux équipes régulièrement aux équipes de la ville. Des parents plus sereins dans leurs relations avec les établissements scolaires.

→ **Les effets de l'action sur le développement des enfants ont-ils été évalués ou le seront-ils ? Avec quels outils ? Quels étaient les effets attendus et quels ont-ils été ?**

- Une ouverture culturelle accrue pour les enfants au travers des ateliers à détours pédagogiques proposés par les animateurs.
- Une habitude de travail acquise.
- Un espace d'expression.
- Une solidarité développée envers les autres enfants.
- Un espace d'échange avec leur parents et les enseignants.

→ **Description de l'action et de ses objectifs.**

- Quels enfants et adolescents ont plus particulièrement besoin d'accès à des ressources éducatives pour promouvoir l'égalité des chances ?
- Quels obstacles à l'accessibilité aux ressources éducatives le projet vise-t-il à surmonter ?
- Quels sont les enfants et les adolescents concernés par le projet ?
- En quoi consiste l'action ? Sur quels aspects du droit à l'éducation porte-t-elle plus particulièrement ?
- Comment a-t-elle été décidée, par qui et sur quels fondements ?
- Comment est-elle mise en œuvre, par quel(s) département(s), en collaboration avec qui ?
- Quel est son coût et comment est-elle financée ?

→ **Implication des enfants et des adolescents dans le(s) projet (s).**

- Les enfants et les adolescents ont-ils été à l'initiative du projet ?
- Ont-ils été consultés lors de son élaboration ? De sa mise en œuvre ? De son évaluation ?
- Quels outils de participation ont été utilisés ?

→ **Répercussions du (des) projet(s) sur le territoire.**

- Les effets de l'action sur le développement des enfants ont-ils été évalués ou le seront-ils ? Avec quels outils ?
- Quels étaient les effets attendus et quels ont-ils été ?
- Y a-t-il eu des effets inattendus (positifs et/ou négatifs) ?

Lutte contre le décrochage scolaire

- **Description de l'action et de ses objectifs :**

La Ville de Gap met en place, en collaboration avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Hautes-Alpes, des interventions individuelles ou collectives au sein des établissements scolaires de Gap. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la politique menée par la Ville de Gap en faveur de la jeunesse et de la prévention de la délinquance, et de la mission d'insertion et de prévention du décrochage assignée au système éducatif.

Les interventions sont portées conjointement par la Direction de la Politique de la Ville et de l'Emploi, et par la Direction de la Jeunesse et de la Vie des Quartiers, et sont élaborées en partenariat avec la direction et les équipes pédagogiques et éducatives des établissements scolaires.

Elles répondent aux objectifs suivants :

- Proposer des actions d'aide et d'accompagnement à la scolarité, par le biais d'apports méthodologiques et d'activités culturelles ;
- Élaborer des actions collectives, en partenariat avec les établissements scolaires, visant à familiariser les élèves avec le monde socio-économique et professionnel ;
- Aborder des situations d'élèves dans des espaces dédiés, afin de construire de manière partenariale des réponses d'accompagnement individuel et de prévention du décrochage scolaire.

Ces actions peuvent se dérouler dans l'enceinte scolaire sous la responsabilité du chef d'établissement, ou à l'extérieur des établissements sous la responsabilité du Maire de Gap, dans le cadre d'une prise en charge globale de l'élève, en lien avec son environnement familial et de vie. Elles se déroulent sur le temps scolaire ou hors temps scolaire.

Les intervenants s'appuient sur une palette d'outils susceptibles d'être adaptés en fonction des besoins identifiés avec les équipes éducatives des établissements scolaires.

Les finalités sont les suivantes:

- permettre à la Ville et aux établissements scolaires de Gap de collaborer dans un cadre identifié et formalisé ;
- faciliter la mise en place et l'organisation des actions collectives ou individuelles identifiées conjointement, ainsi que l'accueil des intervenants, dans les établissements scolaires de Gap.

Modalités d'intervention de la Ville de Gap :

- 1) Ateliers de sensibilisation aux techniques de recherche d'emploi (TRE) :

La Ville propose deux types d'ateliers visant à aider les élèves à élaborer une stratégie de recherche active d'emploi, d'alternance et de stage :

- Les ateliers TRE apportent une aide collective aux élèves des classes de l'enseignement technologique, professionnel et général, au sein des lycées. Ils sont coordonnés par l'Espace Solidarité Emploi (ESE) de la Ville de Gap.
- Les ateliers TRE pro sont destinés aux élèves engagés dans une démarche de professionnalisation ou de sensibilisation au monde professionnel. Ils sont organisés sous forme collective en présence d'enseignants des classes concernées et sous forme individuelle. Ils sont coordonnés par le service de prévention spécialisée de la Ville de Gap, en lien avec ses autres champs d'intervention sociale et de prévention de la rupture scolaire.

Les intervenants sont des agents de la Ville (Direction de la Politique de la Ville et de l'Emploi, Direction de la Jeunesse et de la Vie des Quartiers) et de ses partenaires œuvrant dans le domaine de l'emploi et de l'insertion (Mission Jeunes, GRETA, CPE, Pôle Emploi, Chambre de Commerce et d'Industrie, CIBC, ...).

Dans leurs missions, ces professionnels accueillent et accompagnent un public de jeunes et d'adultes dans leurs démarches d'orientation, de formation ou de recherche d'emploi. Ils sont spécifiquement formés à l'utilisation des outils mis à leur disposition pour animer les ateliers et restent sous la responsabilité de leurs employeurs respectifs pendant la durée de leur intervention.

→ Voir en fin de chapitre : déroulement des ateliers

2) Les actions collectives d'insertion définies dans le cadre du « parcours Avenir », à destination des élèves des classes de collège ou de 3ème prépa pro en lycée professionnel

Des actions collectives sont organisées au sein des établissements scolaires du second degré en présence d'enseignants des classes concernées, dans le cadre de la loi du 8 juillet 2013 qui prévoit la mise en place d'un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel dit « parcours Avenir ».

La Ville de Gap, au travers de son service de prévention spécialisée, est l'un des partenaires mobilisé par les établissements dans le cadre du « parcours Avenir » pour participer à la mise en œuvre d'actions collectives.

Ces actions collectives peuvent prendre la forme des ateliers TRE pro cités au point 2.1 (ex : classes de 3ème prépa pro, dispositif relais...), ou être organisées sous forme d'ateliers de « remobilisation » à destination de groupes d'élèves identifiés en difficulté dans la construction de leur parcours scolaire (ex : groupes classe de 4ème ou de 3ème).

Les projets d'intervention sont co-construits avec les équipes pédagogiques des collèges et des lycées professionnels en fonction des besoins repérés.

Les ateliers collectifs peuvent déboucher par la suite sur la définition d'accompagnements individuels, en lien avec les équipes pédagogiques et éducatives de l'établissement.

3) Les actions d'accompagnement individuel et la participation aux groupes de prévention contre le décrochage scolaire (G.P.D.S.).

Le G.P.D.S est un dispositif permanent de veille, assurant le repérage et la prise en charge de tout jeune présentant des risques de rupture scolaire et de déscolarisation. Ses objectifs sont les suivants :

- Identifier, recenser et prendre en charge l'ensemble des élèves en difficulté scolaire, sociale, comportementale, démotivés, absentéistes ou / et en situation de rupture scolaire.
- Proposer un relais aux équipes pédagogiques, afin de déterminer, au sein d'un groupe élargi, les réponses les plus adaptées.

Les éducateurs du service de prévention spécialisée, ainsi que les animateurs référents CLAS des centres sociaux de la Ville de Gap, sont invités par l'établissement scolaire à participer à certain niveaux du G.P.D.S, dans le respect de la confidentialité des informations individuelles et du droit à l'information des familles :

- L'éducateur(rice) spécialisé(e), dans le cadre de ses missions et compétences, participe au repérage et à l'analyse de certaines situations d'élèves. Il peut proposer la construction d'accompagnements individuels et/ou dans le cadre familial.

Lorsque la suite à donner correspond à une action à mener sur le terrain, elle s'exerce en dehors de l'établissement scolaire en lien avec les personnels de l'Éducation Nationale. Le G.P.D.S, ou un de ses membres identifié, sera régulièrement informé des suites données.

Une rencontre du jeune à l'intérieur de l'établissement pour présentation à l'éducateur de prévention pourra être si nécessaire organisée.

- L'animateur(rice) du centre social, intervient dans le G.P.D.S dans le cadre de ses missions liées au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S). Il apporte sa connaissance de l'élève en situation « extérieure » et sert de relais entre le G.P.D.S et le C.L.A.S. Les animateurs peuvent aussi participer aux conseils de classe sur les situations d'élèves concernées.

Un lien peut être établi avec la Mission de Lutte contre le décrochage Scolaire (MLDS) en cas de besoin.

4) Les actions collectives de prévention mises en œuvre dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré, conformément aux dispositions des articles R 421-46 et 421-47 du Code l'éducation. Il est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. Le CESC organise le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter.

La Ville de Gap (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, service de prévention spécialisée ou centres sociaux) peut être associée dès le premier temps au diagnostic éducatif que conduit le chef d'établissement, ainsi qu'au second temps en tant que partenaire dans la mise en place d'actions collectives dans l'établissement.

Par ailleurs, après accord des chefs d'établissement, les centres sociaux sont autorisés à présenter l'offre de loisirs à destination des jeunes habitants des quartiers, et plus globalement les actions « jeunesse » proposées par la Ville de Gap.

Ces temps de présentation prennent la forme de « Permanences Infos Loisirs » (P.I.L) au sein des établissements scolaires.

5) Suivi des actions

Une réunion du comité de pilotage, regroupant l'Inspecteur d'Académie, directeur académique des services de l'Éducation Nationale des Hautes-Alpes, les chefs d'établissements, la Direction de la Politique de la Ville et de l'Emploi, et la Direction de la jeunesse et de la vie des quartiers de la Ville ainsi que le ou les élus de la Ville concernés, est organisée chaque année, afin de faire le bilan de l'année écoulée et de définir les orientations pour l'année suivante.

Les équipes pédagogiques et éducatives concernées par ces actions sont invitées à participer aux comités techniques pouvant se dérouler en cours d'année, en fonction des besoins.

LES ATELIERS (TRE) TECHNIQUE DES RECHERCHES EMPLOI

1) Déroulement des ateliers

Les ateliers TRE ont lieu dans les établissements de second degré de Gap sur demande des chefs d'établissement et tiennent compte des possibilités offertes par les emplois du temps scolaires. La Ville se réserve toutefois le droit de ne pas répondre à toutes les demandes en fonction de ses moyens et de ses disponibilités.

Le cadre d'intervention et les outils utilisés seront déterminés par la Ville, en concertation avec le comité technique. Les thèmes abordés sont les suivants : le CV, la lettre de motivation, l'entretien d'embauche. Le contenu des interventions peut différer selon le type d'atelier (TRE / TRE pro). Des outils spécifiquement conçus pour cette action sont utilisés (diaporama, film...).

Les ateliers TRE se déroulent généralement sur deux séances de deux heures chacune, soit en demi-groupe, soit en classe entière. Les ateliers TRE pro nécessitent généralement, pour chaque groupe, trois séances d'une heure minimum. Les modalités du déroulement des ateliers sont précisées annuellement par le comité technique. Ils peuvent être organisés soit sous forme collective, en présence des enseignants, soit sous forme individuelle.

Selon le contenu des ateliers et l'effectif du groupe, les séances pourront être animées par une ou plusieurs personne(s) et par la Ville seule ou accompagnée d'un ou plusieurs de ses partenaires œuvrant dans le domaine de l'emploi et de l'insertion.

2) Période d'intervention

Les ateliers TRE ont lieu durant l'année scolaire à la période qui semble la plus propice au vu des objectifs poursuivis dans le cursus (stages à effectuer, contrats d'alternance...) et en fonction des disponibilités des intervenants.

3) L'organisation des ateliers TRE

Afin de faciliter la collecte des demandes des enseignants, les responsables d'établissement sont invités à nommer un interlocuteur unique par établissement.

Ce référent est chargé de regrouper l'ensemble des demandes des enseignants et de faire l'interface entre la ville de Gap et la Direction de la Politique de la Ville et de l'Emploi tout au long de l'année, si nécessaire.

3.1 Accueil des intervenants

Les chefs d'établissement engagent les enseignants à anticiper l'accueil des intervenants et l'organisation matérielle (plannings, salles, matériel informatique permettant la projection de diaporamas et de vidéos) nécessaire au bon déroulement des ateliers.

3.2 Exploitation des interventions

Les chefs d'établissements invitent l'équipe pédagogique et éducative à préparer les élèves en amont des actions collectives et/ou individuelles et à exploiter en aval les outils, techniques et conseils prodigués, pour que les élèves en tirent le plus grand bénéfice.

Un bilan des ateliers est transmis chaque année par la Direction de la Politique de la Ville et de l'Emploi.

FICHE 9

JEU, SPORT, CULTURE, LOISIRS

Introduction : Jeu, sport, culture et loisirs dans notre territoire

La Ville de Gap, élue Ville Sportive en 2013, voue un véritable attachement et une grande implication dans l'accompagnement, le financement et la mise en place de projets en lien avec le Sport, mais également dans le domaine culture où de nombreuses animations sont mises en place tout au long de l'année à l'attention des publics de tout âge.

La ville a ouvert en 2015 une salle d'escalade et prévoit sur l'année 2016, l'extension du Skate Park.

Action(s) spécifique(s)

1/ Mise en place d'une politique dynamique et participative pour la jeunesse

Objectif : Ce dispositif vise à développer chez les jeunes de 12 à 18 ans une dynamique participative afin de les rendre acteur de leur citoyenneté. L'action vise également à les associés aux prises de décision en développant des actions de co-construction de projet avec la collectivité.

Action : identifier des jeunes pouvant être associés à la co-construction de projets municipaux sélectionnés par les élus avec comme but de constituer un ou des groupes de jeunes citoyens qui pourrait rencontrer le Maire afin d'échanger sur des thématiques spécifiques, pour recueillir leur parole et participer de manière active au développement de la ville.

Moyen : Les directions Jeunesse, Culture et Sports en préambule de toute animation, manifestation ou action veillent à associer des jeunes aux différentes phase d'élaboration.

- **Description de l'action et de ses objectifs.**
 - Les jeunes de 6 à 11 ans rencontrant des difficultés scolaires et/ou de familles aux revenus modestes.
 - Les jeunes de 14 à 18 ans en difficulté scolaire et/ou d'insertion sociale
 - Les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et en difficulté d'accès à l'emploi.

- **Quels obstacles à l'accessibilité le projet vise-t-il à surmonter ?**
 - L'éloignement de certains publics des lieux de diffusion culturelle, de pratique du sport, l'accès à l'information, la crainte des démarches administratives liées aux inscriptions (illettrisme, barrière de la langue...).

- **Quels sont les enfants et les adolescents concernés par le projet ?**
 - Tout enfant et adolescent de 12 à 18 ans susceptible d'être intéressé par la démarche. Prolongement vers les jeunes adultes selon les projets et les réalisations.

- **En quoi consiste l'action ? Sur quel(s) aspect(s) de l'accès aux loisirs porte-t-elle plus particulièrement ?**
 - L'action consiste à faciliter l'accès des enfants et des jeunes aux activités proposées par la collectivité. A leur permettre de participer à la vie de la cité en leur permettant de s'impliquer avec les services de la collectivité et les élus à l'aménagement et à l'animation de la ville.
 - Le repérage des jeunes se fait par le biais des animateurs, éducateurs sportifs et éducateurs de prévention lors d'activités particulières (Futsal, accueil jeunes dans les Centres Sociaux) et par l'ensemble des partenaires travaillant avec les jeunes, sur les projets ciblés (CRASH, Dispositif Relais, OMS...).
 - Les collectifs de jeunes associés à chaque projet seront réunis, selon les besoins, par Mr le Maire et l'élue en charge de la dynamique jeunesse en vue de travailler sur une méthodologie de projet (de l'idée à la réalisation).
 - Une fois cette première phase mise en place, les jeunes volontaires seront impliqués sur un projet structurant de la ville, projet d'aménagement urbain culturel, ludique, ou sportif.
 - Un travail de réflexion et de construction participative pourrait alors se mettre en place sur ce grand projet.

- **Implique-t-elle des aménagements spécifiques ? Requiert-elle des équipements ou du matériel ?**
 - La ville de Gap possède les équipements sportif et culturel adéquat. Pas d'aménagement spécifique pour cette action.

- **Comment a-t-elle été décidée, par qui et sur quels fondements ?**
 - Cette dynamique a été décidée par le Maire et les élus et mise en forme par les techniciens des services de la ville.

- **Comment est-elle mise en œuvre, par quel(s) département(s), en collaboration avec qui ?**
 - Par Direction de la jeunesse et Vie des Quartiers, la Direction des Sports, la Direction de la Politique de la Ville, La Direction de la Culture (services municipaux de la Ville de Gap).

- **Quel est son coût et comment est-elle financée ? Comment est calculée la tarification ?**
 - Sur ce projet de l'implication des jeunes il n'y a pas de tarification. La ville finance entièrement la démarche par la mobilisation des équipes de la collectivité et l'utilisation des équipements de la collectivité.

- **Implication des enfants et des adolescents dans le(s) projet (s). Les enfants et les adolescents ont-ils été à l'initiative du projet ?**

- Les enfants et les jeunes sont totalement impliqués dans la démarche basée sur le volontariat.
- **Ont-ils été consultés lors de son élaboration ? De sa mise en œuvre ? De son évaluation ?**
 - Oui dans la mesure où c'est une co-construction entre les jeunes, les élus et les professionnels.
- **Quels outils de participation ont été utilisés ?**
 - Les contacts sont établis lors de rencontres avec les services de la ville.
- **Répercussions du (des) projet(s) sur le territoire. Les effets de l'action sur l'accès des enfants et adolescents aux loisirs ont-ils été évalués ou le seront-ils ? Avec quels outils ?**
 - Oui l'évaluation fait partie de la démarche de ce projet.
 - Indicateurs :
 - Nombre de jeunes ayant participé aux différents temps de la démarche.
 - Nombre de participants lors des rencontres avec Mr le Maire et les élus.
 - Nombre de projets co construits.
 - Implication active des jeunes dans la démarche.
 - Nombre de jeune proposant des projets futurs.
- **Quels étaient les effets attendus et quels ont-ils été ?**
 - Meilleure connaissance par les jeunes du fonctionnement de la cité.

2/ Mise en place du projet "Ville Vie Vacances" dans les cinq Centres Sociaux de la Ville qui permet de cibler des publics spécifiques et prioritairement les enfants, jeunes filles et garçons âgés de 11 à 18 ans habitant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Un accent particulier est porté sur les adolescents les plus âgés et les plus en difficulté pris en charge par le Service municipal de Prévention Spécialisée, l'aide Sociale à l'Enfance ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'Administration pénitentiaire, ainsi que sur les bénéficiaires d'un parcours personnalisé dans le cadre des projets de réussite éducative.

4 axes structurants sont réaffirmés comme des priorités :

- Favoriser une plus grande ouverture au monde extérieur,
- Développer des actions à contenu citoyen et civique,
- Organiser des travaux d'utilité sociale,
- Mettre en oeuvre des actions d'éducation au respect de l'environnement.

D'une manière générale, les activités fondées sur le sport, la découverte et les pratiques culturelles et artistiques ainsi que les séjours, constituent des points d'appui pertinents dans le cadre de projets VVV.

Par exemple, un projet transversal autour du sport est en cours de développement comme outil de médiation sociale, pour permettre aux publics adolescents les plus éloignés de dispositifs d'animations

municipaux, d'accéder à la pratique du sport (accueil prioritaire des ados sur le Centre d'Activités Sportives de la Ville).

FICHE 10

SOLIDARITE INTERNATIONALE

Introduction : La solidarité internationale dans notre territoire

La ville de Gap s'engage dans le cadre de la solidarité internationale annuellement par le biais de subventions, ainsi que selon les sollicitations et besoins pouvant apparaître au cours du temps. Elle veille tout particulièrement à accompagner les jeunes étudiants engagés dans des projets d'études à l'étranger en lien avec les besoins des pays accueillants.

Action(s) spécifique(s)

Aide et accompagnement technique :

- **Description de l'action et de ses objectifs.**

Les jeunes gapençais dans le cadre d'études universitaires, peuvent, via un projet d'études à l'étranger être accompagnés par différents services de la Ville selon leurs objectifs et leurs attentes. Ainsi, certains étudiants de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers ont le projet de partir en voyage d'études et de soutien au pays en partant au Cambodge.

Bourses universitaires :

La ville de Gap propose des bourses d'aide, attribuées par un jury composé d'élus et de techniciens, qui participent au financement des stages d'étude à l'étranger.